



INTERPELLATION

Auteur Guillaume Sonnati, Aude Rapin et Sarah Constantin, PS/GC
Objet Quelles sont les conditions-cadres de l'audit sur le système pénitentiaire valaisan ?
Date 04/03/2022
Numéro 2022.03.005

Fin décembre, le décès d'une personne en détention au sein d'une prison valaisanne a porté à trois le nombre de morts au sein des établissements pénitentiaires de notre Canton pour la seule année 2021, rappelant qu'en 20 ans, 11 ont été dénombrés. Ce chiffre, tout sauf anodin, représente hélas dans les faits un triste bilan. Les prisons sont des lieux de vie et doivent le rester.

Depuis plusieurs mois déjà et de manière répétée, le groupe Parti socialiste-Gauche citoyenne alerte le Conseil d'Etat sur les conditions de détention et les mesures de réinsertion au sein des prisons valaisannes, le priant d'agir dans un processus d'amélioration continue. Malheureusement, nos mises en garde, bien qu'argumentées et renouvelées, n'ont trouvé jusqu'ici que peu d'écho auprès de l'autorité compétente.

Mais suite à ce nouveau suicide, une réaction de la part du Ministre en charge du dossier a enfin eu lieu : un audit sur le système pénitentiaire valaisan a été mis en place et devrait amener des résultats permettant probablement d'améliorer les conditions de détention (y compris le traitement psychosocial des détenus) et notamment de limiter les risques de suicide.

Toujours préoccupé par le système pénitentiaire valaisan, le Parti socialiste-Gauche citoyenne ne peut que se réjouir de la mise en place d'un tel audit, attendant avec beaucoup d'intérêt les résultats de celui-ci et l'application de mesures d'amélioration rapides en découlant. Toutefois, afin de bien en percevoir le sens, le Parti socialiste-Gauche citoyenne demande des précisions concernant les conditions-cadre dans lequel il sera mené.

Conclusion

Nous prions en conséquence le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- * Qui sont les experts qui réaliseront l'audit ? De quel Canton/pays proviennent ces experts ? De quelles compétences professionnelles disposent-ils ?
- * Qui sélectionne les auditeurs ? Sur quels critères les recruteurs seront sélectionnés ?
- * Un représentant de la CNPT fera-t-il partie des experts menant l'audit ?
- * Un expert de la CSCSP fera-t-il partie des experts menant l'audit ?
- * Quels seront les points essentiels du système pénitentiaire valaisan traités dans le cadre de cet audit ?
- * L'audit questionnera-t-elle la communication des différentes institutions entre elles (SAPEM, Autorités judiciaires, établissements carcéraux etc.) ?
- * L'audit portera-t-elle sur l'évaluation des risques de déficiences mentales / psychologiques des détenus que les établissements pénitentiaires devraient mettre en place pour pallier à de nouveaux suicides ?

- * Le turnover des employés des établissements carcéraux du canton fera-t-il partie des points analysés ?
- * Cet audit concernera-t-il l'ensemble des prisons valaisannes (prison préventive, d'application des peines et de détention administrative) ? Si non, lesquelles ?
- * Quels seront les groupes-cibles interrogés au cours de cet audit (par ex. cadres des prisons, personnel de terrain des prisons, détenus, familles des détenus, avocats) ?
- * Quel sera l'échéancier de cet audit ?
- * Pour quand les résultats de cet audit sont-ils attendus ?
- * L'audit sera-t-il rendu intégralement public ?